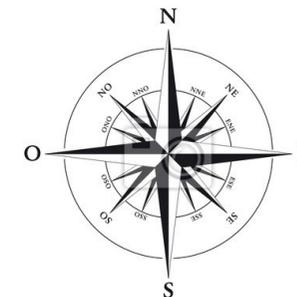


carte récapitulative des premières étapes de la procédure de demande d'asile

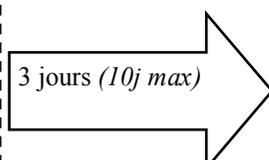


1

PADA
Plateforme de 1er accueil
gérée par une association
suite à un marché publique

1. Saisie de l'identité
2. prise de rendez-vous avec le « guichet unique »
3. photos d'identité

Si pas de place en CADA:
1. domiciliation
2. hébergement d'urgence
3. aide d'urgence
4. aide au dossier OFPRA
5. démarches sociales (scolarisation, couverture maladie, ...)



2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

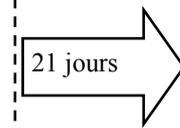
Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA)

Préfecture

1. prise d'empreinte (Eurodac)
2. procédure Dublin (le cas échéant)
3. Attestation de demande d'asile valant autorisation de séjour
4. Remise du formulaire OFPRA

OFII

1. Information et proposition de prise en charge
2. Détection de la vulnérabilité
3. Orientation vers un hébergement : CADA, HUDA, AT-SA*
4. Si pas de place d'hébergement immédiate orientation vers la PADA
5. Versement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)

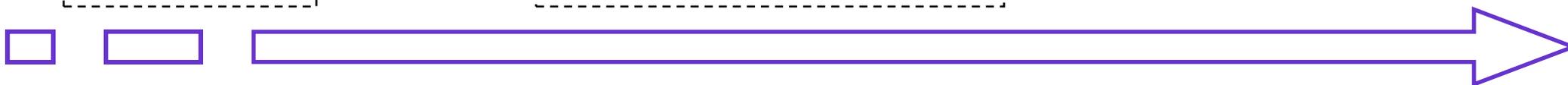
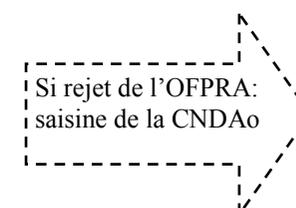


3

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OFPRA

1. Instruction de la demande d'asile;
2. Entretien
3. décision



* Trois catégories de centres d'hébergement existent :

Le CADA (centre d'accueil pour demandeur d'asile) bénéficie du budget et du taux d'encadrement le plus important.

En revanche, les HUDA (hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile) et AT-SA (accueil temporaire service de l'asile) sont des structures moins coûteuses dont le cahier des charges et les missions d'assistances sont plus réduites.